



Rapport Synergies
Administration communale - CPAS 2022

Synergies existantes et à développer

Le cadre légal

Les articles L1122-1 et L1211-3§1 du CDLD

L'article 26bis, §5 de la loi du 8 juillet 1976 organique des C.P.A.S.

« Le comité de concertation veille à établir annuellement un rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre d'action sociale.

Ce rapport est également relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune. Ce rapport est annexé au budget du centre. Ce rapport est présenté lors d'une réunion annuelle commune et publique du conseil communal et du conseil de l'action sociale. »

Les décrets du 8 décembre 2005 & 19 juillet 2018

modifiant le CDLD & la LO & renforçant les synergies par

- l'élaboration par le comité de concertation d'un rapport annuel sur les synergies entre la l'Administration communale et le CPAS,
- la présence du Président du C.P.A.S. au sein du Collège communal, ce dernier se voyant confier une partie des charges scabinales,



Synergies existantes et à développer

Qu'entend-on par synergie?

C'est une volonté commune et partagée de gérer ou de réaliser un service, une action, un projet ou une mission ensemble ou de confier à une des institutions locales la réalisation ou la gestion d'un service, une action, un projet ou une mission

L'objectif ?

Tendre vers une rationalisation des dépenses et vers la bonne gouvernance

Comment ?

Juridiquement distinctes et autonomes, Commune & CPAS sont des entités proches, complémentaires qui exercent chacune leurs compétences & missions propres dans l'intérêt général d'une même population dans différents domaines.

- Renforcer et développer une collaboration locale & supralocale plus étroite
- Mise en commun des ressources
- Opérer des économies d'échelles, accroître l'efficacité organisationnelle, viser l'efficience du service public en respect des missions et de l'autonomie de chacun



Rapprochement des services

La Présidente du CPAS, membre du Collège communal

- En charge des politiques de l'emploi et de l'égalité des chances
- Sa présence favorise la cohésion de l'action sociale, le CPAS est chargé de la gestion des affaires sociales, exceptions faites de la petite enfance et de la mise en oeuvre du plan de cohésion sociale à laquelle le CPAS reste toutefois étroitement associé
- Renforce ainsi la politique de développement de synergies entre la Commune, le CPAS et des partenaires locaux.

Le Directeur financier

- L'Administration communale et le C.P.A.S. disposent d'un Directeur financier commun. Les réalités budgétaires des deux institutions sont mieux appréhendées et prises en compte lors de l'élaboration des budgets respectifs.

La Politique de l'accueil

- Les ressortissants ukrainiens détenteurs d'une protection temporaire en Belgique peuvent s'inscrire au registre des étrangers d'une commune
- et y solliciter auprès du CPAS une AERI et diverses aides sociales (aide médicale urgente, aides au logement (prime d'installation, l'allocation déménagement et loyer), aide alimentaire)
- 30 012 décisions d'octroi ont été à ce jour accordées, le nombre moyen de personnes par dossier étant de 1,7, cela correspond à 51 020 personnes réellement accueillies dont 13 639 en Région wallonne



Rapprochement des services

Collaboration Administration communale-CPAS à la mise en oeuvre de l'accueil et de suivis socio-administratifs

- La Commune d'Orp-Jauche et les Communes d'Hélécines, de Ramillies, de Jodoigne et de Perwez bénéficient de subsides pour financer des solutions d'accueil, d'encadrement et de logement au niveau local qui ont permis l'engagement jusqu'au 31/03/2023 d'un agent ETP chargé de la coordination et de la gestion au quotidien des ukrainiens sur le territoire des cinq communes
- Le CPAS bénéficie d'un remboursement majoré des AERI. Il engagé jusqu'au 31/12/2023 une AS ETP spécifiquement attachée à l'accueil et au suivi socio-administratif des ukrainiens. L'association et la concertation hebdomadaire de ces deux agents permettent d'assurer aux réfugiés ukrainiens l'aide sociale qui leur est due.
- Depuis mars 2022, 29 dossiers ukrainiens concernant quelques 43 personnes ont été ouverts auprès de notre CPAS. 29 aides équivalentes au revenu d'intégration ont été octroyées. Parmi ces 29 dossiers, 9 sont actuellement inactifs, les bénéficiaires ayant quitté le territoire communal, 20 dossiers concernant 34 personnes sont toujours suivis par notre service social



Rapprochement des services

Le Plan de cohésion sociale

- L'Administration communale et le CPAS œuvrent conjointement à l'amélioration du cadre de vie et de la vie de chaque citoyen et plus particulièrement celle des personnes fragilisées, isolées et démunies
- Permettre à chacun de vivre dignement sur sa commune
- Le PCS garantit l'accès aux droits fondamentaux pour tous dans une société solidaire et respectueuse de l'être humain.
(droit à un revenu digne, droit à l'alimentation, à la protection de la santé à l'aide sociale et médicale, droit au logement décent et à un environnement sain, droit au travail, à la formation et à l'épanouissement culturel et social, droit à la mobilité, ...)
- Le travail s'effectue sur deux niveaux complémentaires :
 - **l'aide individuelle**
notamment pour l'accès à l'aide alimentaire, à l'aide administrative, le plan canicule/plan grand froid, l'aide à la mobilité, ... et
 - **l'aide collective**
via des projets qui visent l'intérêt général comme le compostage communautaire, les conseils consultatifs, l'été solidaire, une table d'hôtes, des ateliers créatifs, un repair café, ...



Rapprochement des services



Le Logement public

Les autorités locales se doivent, chacune dans le cadre de leurs compétences, de fixer leurs objectifs et les actions à mener en vue de mettre en œuvre le droit à un logement décent, adapté aux besoins de la population, en tant que lieu de vie, d'émancipation et d'épanouissement des individus et des familles.

Les plans communaux logement ont été concertés et élaborés aux fins de rencontrer au mieux les besoins de la population et ce dans les limites des disponibilités budgétaires.
L'objectif vise à développer du logement par la création de logements publics en tenant compte des impératifs définis par la Région wallonne au travers des plans d'ancrage en matière de logement.

Si aucun nouveau projet n'a été réalisé depuis 2013, l'Administration communale et CPAS coopèrent régulièrement à la gestion de divers logements

- Place du 11è Dragon français, 4/1 et 4/2 : deux logements publics ;
- Place de la Liberté, 3 : un logement public et un logement de transit

Le CPAS y est plus spécifiquement chargé de l'accueil et du suivi socio-administratif des occupants (accueil, accompagnement et suivi socio-administratif de personnes en état de précarité ou privées de logement pour motifs de force majeure, des ressortissants ukrainiens, de familles expulsées, de familles sinistrées ou de personnes placées, ...)

Le CPAS assure de manière autonomie, la gestion de son patrimoine, soit 12 logements

- Rue Henri Grenier, 8, une ILA constituée de six chambres individuelles
- Rue Henri Grenier, deux logements d'insertion
- Rue Jules Hagnoul, 51, un logement d'urgence composé de trois chambres individuelles et trois logements publics

La problématique ILA

Rappel

Hébergement organisé par le CPAS en partenariat avec Fedasil, subsidié depuis 2003, meublé et doté des équipements indispensables pour accueillir et subvenir aux besoins quotidiens de six demandeurs d'asile durant la première phase de la procédure de demande du statut de réfugié (examen de la recevabilité du dossier)

Mission du CPAS

Fournir un accueil *(en structure collective ou individuelle)*

Fournir l'aide matérielle aux demandeurs pendant le temps de la procédure de demande d'asile *(hébergement, aide financière à la vie journalière, aide médicale et psychologique, formation, information, accompagnement social et administratif)*

Ces droits prennent fin quand la procédure de demande d'asile est définitivement clôturée, avec l'obtention du statut de réfugié ou d'une protection temporaire de + 3 mois

La personne dispose de 2 mois max (prorogable 1 mois) pour quitter l'ILA

Elle ouvre le droit à l'intégration sociale à la date de reconnaissance du statut transition aide matérielle-aide sociale)

Notre CPAS est confronté à des désignations de transitions *(transition aide matérielle vers l'aide sociale)*
Fedasil n'a plus la capacité de gérer la crise de l'accueil.

Les personnes qui intègrent actuellement l'ILA sont des personnes reconnues qui ne quittent pas l'ILA une fois la procédure de reconnaissance définitivement clôturée. Le CPAS dispose de 3 mois pour leur trouver un logement tout en continuant de faire un travail d'intégration.

Fedasil n'apporte aucun soutien aux CPAS dans ces démarches.

Ces personnes doivent, au terme de la procédure, quitter l'ILA sous peine de perdre les subsidiations si elles y sont maintenues.



La saturation du marché locatif accolé au statut « Etranger » et à l'étiquette « Bénéficiaire du CPAS » restreignent les possibilités de relogement

Deux alternatives

*Maintenir la personne dans l'ILA et suspendre la place,
Octroyer l'aide sociale (RIS) pour les résidents reconnus qui ont épuisé les sursis*

Perte du subside Fedasil ou

« Jeter » ces personnes à la rue pour pouvoir en accueillir d'autres.

- *12 arrivées et 12 départs*
- *18 personnes étrangères ont bénéficié de l'accueil et de l'aide matérielle,*
- *Sur ces 18 dossiers, aucun n'était en cours d'examen ou en transition vers l'aide sociale financière*
- *16 personnes étrangères ont été régularisées*
- *2 personnes étrangères ont bénéficié de l'aide sociale financière à leur sortie de l'ILA,*
- *Le taux d'occupation est fixé à 87% soit 1874 jours sur une capacité totale de 2192 jours et 318 jours de suspension parce qu'un résident n'a pas trouvé de logement dans les délais impartis*
- *La moyenne d'âge des accueillis est de 30,5 ans.*

Le Plan d'urgence

La collaboration Administration communale/CPAS s'applique également à la planification d'urgence, son développement & son actualisation.

Il reprend les différents moyens et mesures à mettre en œuvre par les différentes autorités territoriales et dispose de l'organisation des secours en cas d'événements calamiteux, de catastrophes ou de sinistres pour en minimiser voire supprimer les risques et leurs impacts sur la population.

Notre CPAS intervient au niveau de la discipline 2 secours psychosociaux



Rapprochement des services

Le personnel et les moyens matériels

Une fusion de services support (GRH, calcul des traitements, assurances, ...) n'est pas envisageable

- Car les agents sont souvent chargés de fonctions diverses et spécifiques
- Le regroupement d'agents au sein d'un service spécifique, commun, serait contraire à la bonne organisation des services
- Les infrastructures ne permettent pas de regrouper les agents des deux administrations dans un seul service en un même lieu

Les 2 administrations privilégient le partage des compétences et collaborent dans divers domaines

- Les statuts administratifs et pécuniaires du personnel, les règlements de travail sont similaires sauf en ce qui concerne le personnel spécifique à chaque institution (aides familiales, -ménagères). Il y aura lieu de prévoir une mise à jour de ces documents dans le cadre d'une concertation entre les deux administrations

Rapprochement des services

Mise à disposition de l'une ou l'autre entité de personnel spécifique et/ou de matériel particulier

- Le CPAS fait régulièrement appel à l'expertise et aux compétences des services techniques communaux dans le cadre d'une optimisation des ressources humaines et des moyens techniques disponibles
- Le CPAS bénéficie des prestations d'un agent technique communal détaché depuis plusieurs années auprès de notre service IDESS

Création par l'administration communale un guichet de l'égalité des chances

- Principalement destiné aux personnes âgées ou aux personnes ne pouvant se déplacer du fait d'un handicap temporaire ou non
- Un agent communal assure un service à domicile pour toute démarche « guichet »
- Un agent du CPAS assure le même service pour toute démarche à caractère social (primes énergie, allocation chauffage, ...)
- Une coordination a été mise en place avec le service social du C.P.A.S

Rapprochement des services

Les bâtiments

- Le CPAS occupe depuis janvier 2022 un immeuble communal, rue Bawin, 48 qui répond davantage aux besoins du CPAS en termes d'espaces et de fonctionnalités
- Ce déménagement a permis à l'administration communale de réaménager pour ses besoins les locaux libérés par le CPAS
- Diverses synergies et marchés publics nécessaires au réaménagement de l'immeuble rue Bawin ont été planifiés et attribués de manière concertée (recloisonnement des espaces et mise en peinture des espaces par le STC, réfection du réseau informatique, fourniture de mobilier, ...)

L'informatique & courrier

- Les 2 administrations ont coopéré à l'installation d'une fibre optique reliant les deux bâtiments permettant de conserver sur une même infrastructure, l'ensemble des fonctionnalités et de réaliser une substantielle économie en termes d'investissement matériel.
- L'infrastructure informatique, téléphonique et la gestion du temps de travail sont restées communes. Les logiciels et les données informatiques restent hébergés sur un serveur commun à la maison communale
- Le matériel et les logiciels restent couverts par une maintenance unique
- L'affranchissement et l'enlèvement du courrier sont toujours assurés par l'administration communale



Marchés conjoints

Eviter un double travail administratif

Obtenir des offres plus avantageuses

Bénéficier des conditions des marchés attribués par l'Administration communale
en matière notamment de téléphonie, carburants, maintenance et dépannage
chauffage, certification PEB, maintenance et dépannage informatique, archivage



Centrales de marchés - Achats groupés

Les 2 administrations sont conventionnées avec les
centrales de marché du SPW et DTIC
(fournitures de bureau, photocopieurs, matériel et fournitures
informatiques, mobilier de bureau, véhicules, pneus, ...)

Les 2 administrations participent aux marchés
de la centrale de marché IPFBW en matière de
fourniture d'énergie (électricité et gaz), services postaux et d'assurances.



Synergies CPAS / Autres acteurs

Parallèlement aux synergies développées avec l'Administration communale, le SPW et l'IPFBW, notre CPAS s'est engagé dans des collaborations transversales, par la ratification de conventions entre CPAS du Brabant wallon et certaines administrations



CPAS Wavre

Convention Maribel - mise à disposition d'une AS mi-temps en charge de la gestion de l'ILA d'Orp-Jauche

CPAS Chaumont-Gistoux

Convention avec le service « Sour'Dimension » du CPAS de Chaumont-Gistoux proposant un service d'aide aux personnes sourdes ou malentendantes sur les communes conventionnées de la Province. Ce service est développé sur la base d'une convention entre les CPAS et la Province du Brabant wallon.

CPAS Jodoigne

Convention avec le service médiation de dettes du CPAS de Jodoigne qui dessert les CPAS d'Orp-Jauche, Hélécinne et Ramillies à raison de 1,5j/semaine

CPAS Perwez

Convention avec le Service d'insertion socio-professionnelle en convention avec les CPAS de Perwez, Hélécinne, Ramillies et Villers-La-Ville

Synergies CPAS / Autres acteurs

CAJ

Convention avec la Commission d'aide juridique de l'Arrondissement de Nivelles, dont les permanences sont organisées dans les locaux du CPAS



Service ATL

Collaboration avec le service communal ATL dans le cadre de l'action AMLI visant à soutenir la chaîne du livre dans le cadre de la crise COVID-19. Le CPAS a cédé à l'ATL les subsides obtenus en 2020, 2021 et 2022 pour l'achat de livres à destination des publics défavorisés et éloignés de la lecture



Pêcheur de Lune asbl

Collaborations avec les asbl « Pêcheur de Lune » et « Les Enfants des Etoiles » qui ont permis d'offrir aux enfants de nos bénéficiaires friandises et cadeaux lors des Saint-Nicolas 2020, 2021 et 2022, et la distribution de pralines aux aînés



Collaboration avec l'asbl « L'enfant des Etoiles » et Broze jouets qui a permis d'offrir aux enfants de nos bénéficiaires quelque 2.500€ de cadeaux à l'occasion de la St-Nicolas et de la Noël 2021 et 2022



Collaboration avec l'asbl "L'Enfant des Etoiles" qui a permis à nos bénéficiaires d'assister aux spectacles "Le Rêve" en novembre 2021 et "Lune bleue" en 2022.

Rotary Jodoigne

Collaboration pour la confection & la distribution de repas de Noël en 2020, 2021 et 2022

Synergies CPAS / Autres acteurs

CPAS Wavre

Convention Maribel - mise à disposition d'une AS mi-temps en charge de la gestion de l'ILA d'Orp-Jauche



ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Convention de collaboration avec l'ADMR, une entreprise sociale permettant aux personnes en manque d'autonomie ou en difficulté à un moment donné de mieux vivre à domicile. Elle collabore activement avec notre SAFA, l'entourage, la famille du bénéficiaire et permet ainsi le maintien à domicile des personnes en les aidant à accomplir les actes de la vie quotidienne



ASD-BW (Aide et Soins à Domicile du Brabant wallon)

Convention de collaboration avec l'ASD qui propose des services professionnels d'aide et/ou de soins pour toute personne en perte d'autonomie et permet ainsi le maintien à domicile dans des conditions optimales de bien-être.



CaDO (Coordination d'Aide et de Soins à Domicile)

Convention de collaboration avec CaDo, centre de coordination de soins et de services à domicile accompagnant toute personne en perte d'autonomie due à l'âge, au handicap pour permettre le maintien à domicile dans un environnement de qualité à un grand nombre de personnes âgées



Le Conseil de l'Action Sociale en quelques chiffres en 2022

Au 23/11/2022,

17 séances

887 demandes concernant 712 personnes

- 11 demandes d'aide sociales urgentes ratifiées
- 26 demandes d'aide sociale sous forme de réquisitoire pharmaceutique dont 1 refus
- 26 demandes d'aide sociale sous forme de réquisitoire médical dont 1 refus
- 35 demandes d'aide sociale sous forme de réquisitoire épicerie sociale dont 2 refus
- 9 demandes d'aide sociale sous forme de réquisitoire en MR/centre de jour dont 2 refus
- 205 demandes d'aide sociale diverses dont 29 refus
- 50 demandes d'aide sociale pour la constitution de garanties locatives dont 9 refus
- 11 demandes d'aide sociale pour la paiement d'un premier loyer
- 22 demandes d'aide sociale pour l'octroi d'une prime d'installation dont 4 refus
- 23 demandes de logements 5 demande pour un logement de transit (3 en entrée 2 en sortie); 6 demandes pour un logement d'urgence (3 en entrées et 3 en sortie; 9 demandes pour un logement d'urgence au Relais (6 en entrée et 3 en sortie; 3 demandes pour un logement d'insertion (2 en entrée et 1 en sortie)
- 24 demandes concernant l'ILA (12 dossiers en entrée et 12 dossiers en sortie)
- 16 demandes de cogestion/guidance budgétaire (7 en ouverture et 9 en fermeture)
- 2 dossiers de placement en article 60§7 ou 61



Le Conseil de l'Action Sociale en quelques chiffres en 2022

- 15 PIIS dont 14 en ouverture et 1 en fermeture
- 92 dossiers d'ouverture et d'octroi de RIS
- 69 dossiers de fermeture de RIS
- 26 dossiers en révision de RIS
- 10 dossiers de remboursement de RIS indu
- 62 demandes d'ouverture d'AERI pour ressortissants ukrainiens dont 10 fermetures
- 134 demandes d'allocations de chauffage dont 5 refus
- 19 demandes d'inscription en adresse de référence dont 2 refus et 3 suppressions
- 3727h prestées au 30/10/23022 par nos aides familiales auprès de 42 familles
- 3748h prestées au 30/10/23022 par nos aides-ménagères auprès de 57 familles
- 31 992km parcourus par le taxi social au 30/10/2022 pour 927 déplacements auprès de 105 familles
- 2 470h prestées par le brico-dépannage au 30/10/2022 auprès 139 familles



Merci de votre attention !

